



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 03 novembre 2008, le Conseil communal a adopté :

1. Le préavis n° 14 - 2008 – Arrêté d'imposition 2009 et 2010

- avec la suppression de la perception de l'impôt sur les successions et donations, au chiffre 7, lettre b), en ligne directe descendante.

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP) cet objet peut être consulté au greffe municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Serge Voruz



La Secrétaire municipale

Ariane Bonard

Paudex le 04 novembre 2008